

ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA 54^e SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION
RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 17 JANVIER 2019, À MATAGAMI

APPROUVÉ LE 14 FÉVRIER 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA 54^e SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 17 JANVIER 2019, À MATAGAMI

PRÉSENTS

Dubé, René	président	Ville de Matagami
Gamache, Steve	1 ^{er} vice-président	Ville de Chapais
Poirier, Alain	2 ^e vice-président	Ville de Lebel-sur-Quévillon
Poirier, Alain	trésorier	Ville de Chibougamau
Elliott, André	secrétaire	Localité de Villebois
Bellerose, Daniel		Localité de Radisson
Cyr, Manon		Ville de Chibougamau
Dubé, Réal		Ville de Matagami
Forgues, Daniel		Ville de Chapais
Lamothe, Denis		Député d'Ungava
Tremblay, Nelson		Localité de Valcanton

ABSENTS

Bussièrès, Gregory	Ville de Lebel-sur-Quévillon
Boivin, Philippe	Directeur régional du MAMH

FORMANT QUORUM

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. René Dubé, président, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 14 h 38.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-01-17-01

D'OUVRIR la séance à 14 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. René Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment M. Alain Poirier (Chibougamau).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-01-17-02

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, le point « Divers » demeurant ouvert.

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la 53^e séance ordinaire tenue le 13 décembre 2018
4. Finances
 - 4.1. États financiers, chèques émis et salaires payés au 31 décembre 2018
 - 4.2. Fonds Eastmain : États financiers et chèques émis au 31 décembre 2018
5. Correspondance
6. Ressources humaines
 - 6.1. Résiliation de l'offre d'emploi de l'employé n° 30100
 - 6.2. Fin de probation de l'employé n° 30098
7. Renouvellement de l'entente biennale avec le ministère de la Culture et des Communications
8. Plan d'action jamésien pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2018-2023
9. Projets de soutien au développement
 - 9.1. PDC-16 – Conférence : « La force du dépassement » Hugo Girard_Mat
 - 9.2. PDC-17 – Escouade jeunesse de Chapais_CHA
 - 9.3. PDC-18 – Escouade jeunesse de Chibougamau_CHI
 - 9.4. PDC-19 – Gala reconnaissance 2019_LSQ
 - 9.5. PF-03 – Festival Folifrets Baie-James, 53^e édition_CHI
 - 9.6. FQIS-042 – Cassons la croûte à Valcanton
 - 9.7. FQIS-043 – Ma santé en action pour la santé de la population_Villebois
10. Divers
 - 10.1. Recommandation de nomination au Comité ressources naturelles du GREIBJ
 - 10.2. Bureau de coordination du ministère des Transports
11. Prochaine séance
12. Questions du public
13. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 53^E SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 13 DÉCEMBRE 2018

Le procès-verbal de la 53^e séance ordinaire tenue le 13 décembre 2018 est déposé pour adoption.

Sur proposition de M. Nelson Tremblay, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-01-17-03

D'ADOPTER le procès-verbal de la 53^e séance ordinaire tenue le 13 décembre 2018 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. FINANCES

4.1. ÉTATS FINANCIERS, CHÈQUES ÉMIS ET SALAIRES PAYÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Les états financiers, la liste des chèques émis et les salaires payés, au 13 décembre 2018, sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-01-17-04

D'ADOPTER les états financiers, les chèques émis et les salaires payés au 31 décembre 2018, comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2. FONDS EASTMAIN : ÉTATS FINANCIERS ET CHÈQUES ÉMIS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Les états financiers et la liste des chèques émis au 31 décembre 2018 du Fonds Eastmain sont déposés pour adoption.

Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-01-17-05

D'ADOPTER les états financiers et les chèques émis au 31 décembre 2018 du Fonds Eastmain comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CORRESPONDANCE

La correspondance du 10 décembre 2018 au 15 janvier 2019 est déposée pour information.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1. RÉSILIATION DE L'OFFRE D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ N° 30100

CONSIDÉRANT QUE l'employé n° 30100 s'est désisté.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-01-17-06

DE RÉSILIER l'offre d'emploi de l'employé n° 30100.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2. FIN DE PROBATION DE L'EMPLOYÉ N° 30098

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation de fin de probation effectuée par la directrice générale par intérim est concluante.

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-01-17-07

DE CONFIRMER la fin de probation de l'employé n° 30098.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE BIENNALE AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

L'entente annuelle de développement culturel régionale prend fin le 31 décembre 2018. La signature d'une entente biennale 2019-2020 est proposée. Cette entente tient compte des orientations régionales du plan d'action 2018-2020 de la Table culturelle nordique, ainsi que des projets régionaux des organismes, villes et localités. Elle inclut également la majeure partie des surplus accumulés au fil des ans, soit 53 000 \$.

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entente est basée sur le plan d'action régional en culture 2018-2020, adopté en septembre 2017 par la Table culturelle nordique;

CONSIDÉRANT QU'une telle entente permet de soutenir les organismes, les villes et les localités dans le développement culturel de la région;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du ministère de la Culture et des Communications est de soutenir le développement de la culture et des communications au Québec en favorisant la concertation entre le Ministère et ses partenaires;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications prévoit d'investir en culture dans le Nord-du-Québec à la conclusion de cette entente;

CONSIDÉRANT QUE les contributions de cette entente seront réparties en parts égales entre le ministère de la Culture et des Communications et l'Administration régionale Baie-James.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-01-17-08

DE CONFIRMER la volonté de l'Administration régionale Baie-James de participer à une entente en développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications pour 2019-2020, pour une contribution maximale de 25 000 \$ par année, à partir du Fonds de développement des territoires.

D'AUTORISER le président à signer le protocole d'entente pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. PLAN D'ACTION JAMÉSIEEN POUR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE 2018-2023

Le Plan d'action jamésien pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2018-2023 est déposé pour adoption.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-01-17-09

D'ADOPTER le Plan d'action jamésien pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2018-2023 comme déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. PROJETS DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT

9.1. PDC-16 – CONFÉRENCE : « LA FORCE DU DÉPASSEMENT » HUGO GIRARD_MAT

Le projet vise à présenter une conférence d'Hugo Girard où l'athlète de force et homme d'affaires partagera son cheminement personnel et professionnel.

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de développement des communautés et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire Le Delta et la SADC se sont unies pour mettre sur pied ce projet.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAPDC-2019-01-17-01

D'ACCORDER à la SADC de Matagami une subvention pour la réalisation de son projet « Conférence : « La force du dépassement » par Hugo Girard_MAT ». Cette subvention correspondra à 39 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 5 439 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 4 351 \$, sera remise au promoteur à la signature du protocole d'entente;
- 20 % de la subvention restante, soit 1 088 \$, ou le montant ajusté selon les coûts réels du projet, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

D'AUTORISER la direction générale à signer, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James, le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2. PDC-17 – ESCOUADE JEUNESSE DE CHAPAIS_CHA

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de développement des communautés et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans la liste des priorités locales;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribue au développement de la culture entrepreneuriale locale, à la réussite scolaire et à l'engagement social des jeunes dans leur communauté.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée M. Réal Dubé.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAPDC-2019-01-17-02

D'ACCORDER au Carrefour jeunesse-emploi de la Jamésie une subvention pour la réalisation de son projet « Escouade jeunesse de Chapais_CHA ». Cette subvention correspondra à 47 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 10 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 8 000 \$, sera remise au promoteur à la signature du protocole d'entente;
- 20 % de la subvention restante, soit 2 000 \$, ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

D'AUTORISER la direction générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3. PDC-18 – ESCOUADE JEUNESSE DE CHIBOUGAMAU_CHI

Le projet vise à remettre sur pied une coopérative jeunesse de service dans le milieu. Douze à quinze jeunes de 11 ans et plus créeront leur propre emploi d'été grâce aux services qu'ils offriront (entretien ménager, tonte de pelouse, gardiennage, etc.). Ce projet contribue au développement de la culture entrepreneuriale locale, à la réussite scolaire et à l'engagement social des jeunes. Le sens de l'initiative, l'implication citoyenne et l'esprit d'entreprise sont grandement valorisés par ce projet.

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de développement des communautés et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans la liste des priorités locales;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribue au développement de la culture entrepreneuriale locale, à la réussite scolaire et à l'engagement social des jeunes dans leur communauté.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAPDC-2019-01-17-03

D'ACCORDER au Carrefour jeunesse-emploi de la Jamésie une subvention pour la réalisation de son projet « Escouade jeunesse de Chibougamau_CHI ». Cette subvention correspondra à 44 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 10 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 8 000 \$, sera remise au promoteur à la signature du protocole d'entente;
- 20 % de la subvention restante, soit 2 000 \$, ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

D'AUTORISER la direction générale à signer, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James, le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4. PDC-19 – GALA RECONNAISSANCE 2019_LSQ

Pour la 5^e édition sous le thème les « Étoiles d'Hollywood » le Gala reconnaissance a pour objectif principal de rendre hommage aux bénévoles, organismes et entreprises qui par leurs implications rendent le milieu de vie dynamique, accueillant et prospère. De cette façon :

- souligner l'apport exceptionnel des organismes qui contribuent à la vitalité du milieu;
- mettre en valeur des bénévoles « de l'ombre » qui font en sorte de soutenir les différentes activités dans leur localité;
- reconnaître l'excellence, la persévérance et l'innovation des entreprises qui contribuent au développement économique de Lebel-sur-Quévillon.

Une remise de trophées aura lieu pour souligner l'engagement, le don de soi, le dynamisme, la persévérance et la générosité de ces personnes extraordinaires. De plus, un prix de reconnaissance sera remis à un nouvel arrivant des quatre dernières années pour souligner son implication dans le milieu.

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de développement des communautés et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE la subvention est inférieure à 10 000 \$ pour un projet local;

CONSIDÉRANT QUE le projet à démontrer un impact positif sur la fierté, la reconnaissance et le sentiment d'appartenance de la communauté lors des quatre autres éditions.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAPDC-2019-01-17-04

D'ACCORDER à la Ville de Lebel-sur-Quévillon une subvention pour la réalisation de son projet « Gala reconnaissance 2019_LSQ ». Cette subvention correspondra à 40 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 8 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 6 400 \$, sera remise au promoteur à la signature du protocole d'entente;
- 20 % de la subvention restante, soit 1 600 \$, ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

D'AUTORISER la direction générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5. PF-03 – FESTIVAL FOLIFRETS BAIE-JAMES, 53^E ÉDITION_CHI

Le Festival Folifrets Baie-James est une compétition de motoneiges unique se déroulant à Chibougamau depuis maintenant 52 ans.

Le festival regroupe des courses et des randonnées de motoneige sous le même événement en plus d'offrir une programmation culturelle et sportive diversifiée. La population qui participe habituellement au Festival est diverse étant donné sa programmation qui tente de rejoindre toutes les tranches de la société autant pour les petits que les grands.

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme pour les festivals et que des sommes y sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet a un impact sur le développement de la région avec des retombées économiques, sociales et touristiques;

CONSIDÉRANT QUE le cumul des aides financières provenant des gouvernements fédéral et provincial, incluant l'ARBJ, n'excède pas 80 % des coûts du projet;

CONSIDÉRANT QUE cet événement a lieu depuis 52 ans et attire environ 11 000 festivaliers chaque année en provenance de toutes les communautés jamésiennes et cries de même que des touristes;

CONSIDÉRANT QUE le Festival Folifrets est un festival local reconnu par l'ARBJ depuis plusieurs années et qu'une subvention de 10 000 \$ lui a été accordée annuellement durant les dernières années.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Label-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. Réal Dubé.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAPF-2019-01-17-01

D'ACCORDER à Festival Folifrets Baie-James une subvention pour la réalisation de son projet « Festival Folifrets Baie-James, 53^e édition_CHI ». Cette subvention correspondra à 4 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 10 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 8000 \$, sera remise au promoteur à la signature du protocole d'entente;
- 20 % de la subvention restante, soit 2 000 \$, ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

D'AUTORISER la direction générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6. FQIS-042 – CASSONS LA CROÛTE À VALCANTON

Pour la population vulnérable, les fins de mois s'avèrent plus difficiles ce qui engendre un impact important sur leur bien-être et la capacité à répondre à leurs besoins fondamentaux, tel que l'alimentation.

Les ressources du milieu, étant présentes dans un cadre moins formel lors du service de repas, ont remarqué une plus grande ouverture de la part de la population à aller chercher des services. Des échanges dans ce cadre plus familial permettent de mieux cerner les besoins de la population.

De plus, plusieurs familles ont de la difficulté à fournir une boîte à lunch nutritive et complète à leurs enfants. L'impact d'une moins bonne nutrition se fait sentir sur le rendement académique des élèves.

CONSIDÉRANT QUE le projet vient en aide directement aux gens vivant en situation de pauvreté en leur offrant des repas sains et équilibrés;

CONSIDÉRANT QUE le projet vient en aide aux élèves démunis en leur offrant une soupe, à raison de 3 fois par semaine, et ce, sans discrimination;

CONSIDÉRANT QUE le projet vient directement en aide aux gens vivant en situation de pauvreté en leur offrant un service de dépannage alimentaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet regroupe deux projets en un seul, soit : Repas causerie Beaucanton et Repas communautaire, dépannage, ateliers alimentaires et soupe à l'école Valcanton;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de maintenir ce projet en place pour répondre aux besoins portant sur la sécurité alimentaire pour une période de 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale octroie les sommes confirmées selon l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité, signée le 16 octobre 2018 par la sous-ministre, madame Line Bérubé.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Label-sur-Quévillon).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAFQIS-2019-01-17-01

D'OCTROYER à Village en santé Valcanton, **pour l'année 2019**, une aide financière maximale de **73 653 \$** pour maintenir le projet « Repas communautaires, dépannage et ateliers alimentaires, soupe à l'école ». Cette subvention correspondra à 80 % des coûts de réalisation admissibles du projet. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation du projet.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 58 922 \$, sera remise au promoteur lors de la signature du protocole d'entente;
- 20 % de la subvention restante, soit 14 731 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

D'OCTROYER à Village en santé Valcanton, **pour l'année 2020**, une aide financière maximale de **79 415 \$** pour maintenir le projet « Repas communautaires, dépannage et ateliers alimentaires, soupe à l'école ». Cette subvention correspondra à 80 % des coûts de réalisation admissibles du projet. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation du projet.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 63 532 \$, sera remise au promoteur lors de la signature du protocole d'entente;
- 20 % de la subvention restante, soit 15 883 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

D'OCTROYER à Village en santé Valcanton, **pour l'année 2021**, une aide financière maximale de **81 438 \$** pour maintenir le projet « Repas communautaires, dépannage et ateliers alimentaires, soupe à l'école ». Cette subvention correspondra à 80 % des coûts de réalisation admissibles du projet. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation du projet.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 65 151 \$, sera remise au promoteur lors de la signature du protocole d'entente;
- 20 % de la subvention restante, soit 16 287 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

QUE ces versements soient conditionnels à la disponibilité des crédits du Fonds québécois d'initiatives sociales.

D'AUTORISER la direction générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7. FQIS-043 – MA SANTÉ EN ACTION POUR LA SANTÉ DE LA POPULATION_VILLEBOIS

L'objectif est de maintenir le service en sécurité alimentaire pour le secteur de Villebois, pour toutes personnes vivant des situations inacceptables ou l'exclusion sociale.

Ce projet leur permet une sortie ainsi qu'un bon repas équilibré, et ce, sans être étiquetés. Pour ceux qui ont de la difficulté à se déplacer, une livraison à domicile leur est offerte.

Certaines familles ont de la difficulté à subvenir aux besoins alimentaires de leurs enfants. Pour venir en aide à ses enfants qui ont besoin d'une saine alimentation, le conseil d'établissement de l'école (professeur, parent et direction) en est venu à la conclusion qu'il serait important de fournir des collations santé aux enfants de l'école.

CONSIDÉRANT QUE le projet vient en aide directement aux gens vivant en situation de pauvreté en leur offrant un repas sain et équilibré;

CONSIDÉRANT QUE le projet vient en aide aux élèves du primaire en leur offrant une collation saine constituée de fruits, de légumes et de produits laitiers à raison de cinq fois par semaine, et ce, sans discrimination;

CONSIDÉRANT QUE le projet vient directement en aide aux gens vivant en situation de vulnérabilité en leur offrant un service de repas livré à domicile;

CONSIDÉRANT QUE le projet offre un dépannage alimentaire pour les gens vivant des situations précaires;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale octroie les sommes confirmées selon l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité, signée le 16 octobre 2018 par la sous-ministre, madame Line Bérubé;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre dans le Plan d'action jamésien pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (PAJLCPES), par la mesure 3.1. *Consolider les services en sécurité et d'aide alimentaire.*

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAFQIS-2019-01-17-02

D'OCTROYER au Comité de développement social de Villebois, **pour l'année 2019**, une aide financière maximale de **43 340 \$** pour maintenir le projet « Ma communauté en action pour la santé de la population ». Cette subvention correspondra à 80 % des coûts de réalisation admissibles du projet. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation du projet.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 34 672 \$, sera remise au promoteur lors de la signature du protocole d'entente;

- 20 % de la subvention restante, soit 8 668 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

D'OCTROYER au Comité de développement social de Villebois, **pour l'année 2020**, une aide financière maximale de **46 860 \$** pour maintenir le projet « Ma communauté en action pour la santé de la population ». Cette subvention correspondra à 80 % des coûts de réalisation admissibles du projet. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation du projet.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 37 488 \$, sera remise au promoteur lors de la signature du protocole d'entente;
- 20 % de la subvention restante, soit 9 372 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

D'OCTROYER au Comité de développement social de Villebois, **pour l'année 2021**, une aide financière maximale de **47 912 \$** pour maintenir le projet « Ma communauté en action pour la santé de la population ». Cette subvention correspondra à 80 % des coûts de réalisation admissibles du projet. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation du projet.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 38 330 \$, sera remise au promoteur lors de la signature du protocole d'entente;
- 20 % de la subvention restante, soit 9 582 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

QUE ces versements soient conditionnels à la disponibilité des crédits du Fonds québécois d'initiatives sociales.

D'AUTORISER la direction générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DIVERS

10.1. RECOMMANDATION DE NOMINATION AU COMITÉ RESSOURCES NATURELLES DU GREIBJ

CONSIDÉRANT l'expertise de Mme Miriam Audrey Lessard-Légaré en biologie et dans le domaine de la faune.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-01-17-10

DE RECOMMANDER la nomination de Mme Miriam Audrey Lessard-Légaré pour le siège Faune au Comité ressources naturelles du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2. BUREAU DE LA COORDINATION NORD-DU-QUÉBEC DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement de M. François Legault s'est engagé à « Donner plus de pouvoirs et d'autonomie aux régions en transférant 5 000 postes de fonctionnaires, en stimulant les investissements, l'entrepreneuriat et le développement » lors des dernières élections provinciales.

CONSIDÉRANT la volonté du gouvernement du Québec de s'associer avec les collectivités, les élus et les acteurs socioéconomiques pour assurer l'occupation dynamique et la vitalité des territoires du Québec;

CONSIDÉRANT l'importance pour le ministère des Transports de travailler en partenariat étroit avec les partenaires régionaux pour le développement d'une vision commune et globale des besoins régionaux en matière de transport;

CONSIDÉRANT QUE des changements sont survenus à la Direction générale de l'Abitibi-Témiscamingue (DGAT) et au Bureau de la coordination du Nord-du-Québec (BCNQ);

CONSIDÉRANT QUE les activités d'exploitation du réseau routier sous la responsabilité du Ministère et de gestion territoriale en transport pour le territoire Eeyou Istchee Baie-James qui relevaient du BCNQ sont transférées à la DGAT due à une actuelle transformation organisationnelle;

CONSIDÉRANT QUE ces changements feront que l'exploitation de l'ensemble du réseau routier relevant du Ministère se situant dans la région Nord-du-Québec sera assurée par des directions générales extérieures à la région, soit celles de l'Abitibi-Témiscamingue et du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE le bureau administratif ainsi que la totalité du personnel travaillant au Bureau de la coordination du Nord-du-Québec sont situés à Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus de la Baie-James a fait une demande au ministre des Transports, le 20 octobre 2011, afin que le Bureau de la coordination du Nord-du-Québec soit transféré en direction régionale sur le territoire du Nord-du-Québec;

CONSIDÉRANT les demandes répétées de la région au cours des dernières années, afin que chaque ministère se dote d'une direction régionale Nord-du-Québec, notamment celui du ministère des Transports.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée M. Alain Poirier (Chibougamau).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-01-17-11

QUE le Bureau de la coordination, les bureaux administratifs et les activités du ministère des Transports, relatifs au dossier du Nord-du-Québec, soient sous la même responsabilité et établis sur le territoire du Nord-du-Québec avec les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à son bon fonctionnement.

ET QUE copie de cette résolution soit envoyée à :

- M. Pierre Dufour, ministre responsable de la région;
- M. Denis Lamothe, député d'Ungava et
- aux membres du GREIBJ

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. PROCHAINE SÉANCE

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-01-17-12

QUE la prochaine séance se tienne à Lebel-sur-Quévillon le 14 février prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

Sur proposition de M. Nelson Tremblay, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-01-17-13

DE LEVER la séance à 14 h 52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

René Dubé, président

André Elliott, secrétaire